

Les Tournesols de St. Vital Inc....où l'on grandit tous les jours.

425, chemin John Forsyth
Winnipeg (Manitoba) R2N 4J3

Téléphone : (204) 254-6133 Télécopie : (204) 257-4509
Messagerie : direction@ltsv.ca



POLITIQUE CODE DE CONDUITE

Cette politique de Code de conduite, révisé en 2020 remplace tous autres documents formulés antérieurement par le conseil d'administration et/ou la direction de Les Tournesols de Saint-Vital Inc. (LTSV)

CODE DE CONDUITE	3
PRINCIPES DIRECTEURS À LA BASE D'UN COMPORTEMENT APPROPRIÉ	3
NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS	3
UTILISATION APPROPRIÉE DE LA TECHNOLOGIE	4
COMPORTEMENTS INACCEPTABLES	4
MÉTHODES PROACTIVES	4
CONSÉQUENCES D'UN COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ	5/6

CODE DE CONDUITE LTSV

CODE DE CONDUITE

Au service de garde Les Tournesols de Saint-Vital Inc., nous nous efforçons de créer un milieu d'apprentissage sécuritaire et bienveillant pour les enfants, le personnel et les familles. Nous croyons à l'égalité et nous respectons la diversité. Nous nous attendons à ce que les personnes suivantes agissent de façon respectueuse et se conforment au présent code de conduite :

- la direction et le personnel;
- les enfants;
- les parents et tuteurs des enfants inscrits;
- toutes les autres personnes ayant un lien avec notre centre.

PRINCIPES DIRECTEURS À LA BASE D'UN COMPORTEMENT APPROPRIÉ

Respect

Nous avons tous droit à un milieu respectueux, propice à l'apprentissage. Nous agissons comme nous voudrions que les autres agissent envers nous. Nous faisons preuve de respect à l'égard de notre propre personne et à l'égard des autres. Nous respectons les idées et les sentiments des autres. Nous respectons l'environnement, l'équipement et le matériel.

Sécurité

Nous reconnaissons l'importance d'avoir un environnement physique et psychologique sécuritaire pour tous. Nous travaillons et nous jouons en toute sécurité pour ne pas nous faire de mal, ni à nous-mêmes ni aux autres. Nous nous sentons en sécurité et nous n'avons pas peur d'être intimidé verbalement, physiquement, par écrit ou par appui des médias.

Coopération

Pour le bien-être des enfants et pour leur permettre d'atteindre leur plein potentiel, nous comprenons qu'il est essentiel de maintenir une coopération et une confiance réciproque. Nous résolvons nos conflits en nous parlant et en nous écoutant mutuellement et avec respect de façon à trouver une solution. Quand nous ne pouvons pas résoudre un problème par nous-mêmes, nous demandons de l'aide.

Soutien à l'apprentissage

Le respect de la présente politique nous permet d'offrir les conditions nécessaires d'assurer la sécurité, la santé et le bien-être des enfants et le personnel. C'est sous le signe de la confiance, du respect mutuel et de la communication entre le personnel éducateurs et les parents utilisateurs qu'il sera possible d'atteindre nos objectifs, celui d'offrir un service de garde de qualité.

NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS

Nous savons qu'il est normal que les enfants adoptent parfois des comportements inappropriés pour diverses raisons. Nous prenons toujours en considération le niveau de développement de chaque enfant quand nous déterminons à la fois les attentes en matière de comportement et les conséquences d'un comportement inapproprié.

CODE DE CONDUITE LTSV

UTILISATION APPROPRIÉE DE LA TECHNOLOGIE

Tous les enfants, parents, employés et personnes ayant un lien avec notre centre doivent utiliser le courrier électronique, les appareils électroniques et Internet en respectant nos lignes directrices. Cela protège la vie privée des gens et le caractère confidentiel de l'information.

COMPORTEMENTS INACCEPTABLES

On a tous le droit d'être traités avec respect et de travailler dans un environnement sûr et exempt de violence physique et de harcèlement psychologique.

La présente politique reconnaît que le harcèlement et la violence au travail peuvent survenir entre collègues de travail, entre des travailleuses ou travailleurs et des parents ou responsables et entre des travailleuses ou travailleurs et des étrangers.

La présente politique s'applique à l'ensemble des activités liées au centre qui se déroulent à l'intérieur et à l'extérieur de celui-ci. Chaque personne a la responsabilité à assurer un environnement de travail sain, sûr et empreint de respect.

Les comportements suivants sont inacceptables de la part des enfants, du personnel, des parents et des autres personnes ayant un lien avec notre centre.

- toutes les formes d'intimidation (physique, verbale, affective, sociale, par écrit, par entremise des médias de masse ou sociaux), y compris les commentaires, les actes ou les éléments visuels qui sont intentionnels, blessants et répétés ou malintentionnés envers le centre;
- le harcèlement, y compris tout comportement qui dégrade, avilit, humilie ou embarrasse et qui, de l'avis de toute personne raisonnable, est indésirable;
- toutes les formes de mauvais traitements (sexuels, physiques ou psychologiques), y compris ceux qui sont infligés verbalement, par écrit ou de toute autre façon;
- la discrimination contre toute personne ou groupe de personnes fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, la nationalité ou l'origine nationale, l'origine ethnique, la religion, l'âge, le sexe, les caractéristiques fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou le statut familial, la source de revenu, les convictions politiques et les incapacités physiques ou mentales;
- les actes mettant une autre personne en danger, y compris les actes de violence physique (avec ou sans arme) et les menaces proférées contre quelqu'un.

MÉTHODES PROACTIVES

Nous nous efforçons de créer un environnement qui favorise la santé, la sécurité et le bien-être des enfants :

- en ayant, en matière de comportement, des attentes réalistes et adaptées au niveau de développement des enfants;
- en aménageant l'environnement et en installant le matériel de façon à encourager les comportements appropriés et à réduire les risques de comportements inappropriés;

CODE DE CONDUITE LTSV

- en planifiant un programme fondé sur les intérêts et les besoins des enfants, et en faisant en sorte qu'il corresponde à leurs niveaux de développement;
- en établissant des routines et des horaires cohérents mais souples qui aident les enfants à acquérir de la confiance, à se sentir en sécurité et à se maîtriser. Nous créons un environnement positif pour les enfants, les parents, le personnel et les autres personnes ayant un lien avec notre garderie;
- en établissant des relations positives, notamment en prenant le temps de parler et d'écouter;
- en établissant des limites bien définies, cohérentes et simples;
- en énonçant les limites de façon positive et en les rappelant régulièrement aux gens;
- en expliquant les raisons des limites;
- en collaborant pour résoudre les problèmes;
- en servant de modèles et en encourageant les comportements appropriés.

CONSÉQUENCES D'UN COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ

Nous réagirons systématiquement en cas de comportement inapproprié de la part des enfants, des parents, du personnel et des autres personnes ayant un lien avec notre centre.

Cas par cas, la direction et le conseil d'administration réserve le droit de passer directement aux mesures de la troisième intervention à leur discrétion.

Notez : Une fois que nous avons atteint l'étape 3 et qu'une décision a été prise, la décision est définitive et il n'y aura pas de processus d'appel.

PREMIÈRE INTERVENTION :

Face à de telles situations, les mesures à prendre sont :

1. en rappelant aux gens les attentes et les limites établies;
2. en faisant preuve de respect pour expliquer pourquoi un comportement est inapproprié et ce que nous attendons comme comportement;
3. en ne parlant que du comportement, sans juger la personne;
4. en réagissant de façon bienveillante et en nous montrant attentifs aux sentiments de la personne;
5. en prévoyant des conséquences naturelles et logiques;
6. en envoyant un résumé de la discussion par courriel à tous impliqués.

DEUXIÈME INTERVENTION :

Selon la gravité et la fréquence du comportement, nous envisagerons d'autres mesures, notamment les suivantes:

- donner un avertissement écrit qui énonce les inquiétudes précises et les conséquences prévues si le comportement persiste;

CODE DE CONDUITE LTSV

- analyser le comportement pour savoir ce qui contribue peut-être au comportement inapproprié et comment nous pouvons diminuer ou supprimer le comportement en question;
- rédiger un contrat écrit, avec une personne adulte ou avec un enfant plus âgé, qui énonce des attentes et des conséquences précises;

Il est possible de faire appel à des ressources externes, notamment les suivantes :

- un spécialiste du comportement ou d'autres professionnels, afin d'aider la personne à comprendre le comportement inapproprié et à le réduire;
- les services à l'enfant et à la famille afin d'obtenir des services de soutien parental;
- la police pour aider en cas de comportement menaçant.
- Si la direction ne peut résoudre le problème seule, elle communiquera avec le/la président(e) du CA qui, selon le besoin, décidera de convoquer une réunion spéciale afin d'apporter une solution au problème exposé.

TROISIÈME INTERVENTION :

Si la direction ou le conseil d'administration juge que le problème contrevient au code de conduite, nous prendrons des mesures supplémentaires, notamment les suivantes.

- suspension ou renvoi d'un parent ou responsable;
- suspension ou retrait des services de garde en raison du comportement inapproprié d'un enfant ou d'un membre de la famille;
- dans le cas d'un visiteur, interdiction à la personne de revenir au centre;
- contact de la police et(ou) des services à l'enfant et à la famille en cas de comportement illégal, notamment de mauvais traitements, d'agression ou de menace à l'encontre d'une autre personne.

La décision et mesures prises par la direction ou le conseil d'administration en l'étape 3 seront finales et irrévocables.